

COMMUNE DE SAINT QUAY PORTRIEUX
COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 28 FEVRIER 2022

Point n° 9 :

Délibération n° 28/02/2022-07

Tarifs concession cimetière

La Ville avait fixé au 17 janvier 2022 la date limite pour le dépôt des demandes de subventions par les associations. Après instruction des dossiers et suite à la réunion de la Commission finances du 09 février 2022, il est proposé d'attribuer les subventions aux associations dont les noms et les montants figurent dans le tableau ci-dessous. Les tarifs du cimetière actuels datent de 2013. En 2019, une nouvelle tarification avait été créée pour un nouveau type de sépulture, les caves-urnes, pour lesquelles un secteur spécifique a été créé dans le cimetière des Prés Mario.

Un projet de révision des tarifs a été présenté et étudié lors de la commission « Finances / Affaires générales » en date du 15 février 2022.

Ce projet a reçu un avis favorable de la commission et se présente de la façon suivante :

Type de concession	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
<u>Concession pleine terre</u>		
15 ans	235 €	250 €
30 ans	525 €	550 €
50 ans	895 €	suppression
<u>Concessions columbarium</u>		
10 ans	450 €	470 €
20 ans	770 €	790 €
30 ans	930 €	suppression
<u>concessions caves-urnes</u>		
10 ans	130 €	150 €
20 ans	220 €	240 €
30 ans	310 €	suppression

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **D'approuver les tarifs du cimetière tels que présentés à compter du 01/03/2022**